

Classement des préoccupations en fonction de leur nature
PAFIO_2023_11

Préoccupation d'usage (harmonisation requise)

| Demandeur | Localisation | Préoccupations |
|-------------------------|-----------------------|---|
| Membre TGIRT Citoyen | | Jean-Pierre Gagnon notre représentant pour la 112-63 a examiné aussi le PAFIO de la 112-62 et il a constaté un problème : la bande de protection de 30 m de chaque côté du Sentier international des Appalaches n'a pas été respectée, je te fournis ici un exemple. Merci pour le suivi! |
| | FORIL_CR_6742 | Jean-Marc Hardy Sentier international des Appalaches Bonjour, je suis préoccupée des impacts que les coupes de régénération pourraient avoir le long du SIA. Merci ! |
| Membre TGIRT | PELLE_CR_5993 et 5979 | les chantiers PELLE_CR_5993 et 5979 se trouvent dans les milieux riverains d'affluent du secteur treize milles et des fosses. |
| Membre TGIRT | PELLE_CR_5993 | Le ruisseau Rocky regorge de chutes spectaculaires qui seront mises en valeur dans le cadre du projet d'agrandissement du projet de création d'une aire protégée de la ZEC des Anses (création de sentiers pédestres). |

Préoccupation opérationnelle

| Demandeur | Localisation | Préoccupations |
|-----------------|-------------------------------------|--|
| Chasseur (4) | Zec Baillargeon ID_CHEMIN 982 | Le chemin devrait être défaite après le transport du bois, si non du monde va rentrer dans le zec par ici. Même avec une clôture ou de quoi un braconnier va trouver un moyen de rentrer par là. |
| Membre TGIRT | | Je souhaite que cette route soit fermée définitivement une fois le transport du bois terminé. Si cette route reste ouverte, cela créerait un accès non autorisé à la ZEC Baillargeon. Cela causera des problèmes aux utilisateurs de la ZEC qui paient pour chasser et pêcher ou simplement profiter de la nature. Ils seront constamment dérangés par des gens qui s'infiltrent ou ne se rendent tout simplement pas compte qu'ils entrent dans la ZEC. Cela ouvrira également la ZEC aux braconniers qui s'y faufilent. La fermeture permanente après la récolte du bois n'entravera pas les travaux sylvicoles qui suivent la récolte puisqu'il y a un très bon accès à ces secteurs par l'ouest (chemin du camp 50). Veuillez protéger notre ZEC et garder |

l'accès restreint au seul accès principal en place. Il n'est pas nécessaire que cette route reste ouverte. SVP accorder à cela la plus haute considération.

Jaimer avoir cloutre si c coupe pare la zec pour enpech du monde de rentre dan zec san paye est pour les pecher lete ki paye pour elle peche dan zec i va avoir beaucoup monde camp 50 ca ser bon idea

Il est nécessaire que les chemins forestiers qui seront aménagés par les industries forestières pour accéder à la ressource soient remis en état lorsque leur utilisation aura pris fin afin d'empêcher l'accès de quelconque façon.

Tout d'abord, d'un point de vue environnemental, un nombre élevé de chemins forestiers peut avoir des impacts environnementaux importants pour les écosystèmes terrestres et aquatiques par plusieurs facteurs (destruction des habitats, mortalité due aux collisions avec les véhicules, modification du comportement animal, altération de l'environnement, propagation des prédateurs, etc.). Les projets de transports forestiers viennent réduire la superficie des habitats naturels, non seulement au niveau de l'emprise de la route elle-même, mais aussi dans les zones adjacentes et les zones exploitées.

Dans ce cas-ci, on envisage de relier une route forestière à des chemins qui mènent à une zone d'exploitation contrôlée de chasse et de pêche (ZEC). L'accessibilité à tout le territoire fait perdre des opportunités de protéger des territoires intacts. Les activités récréo-touristiques comme celles de la ZEC sont parmi les bases de l'économie de notre territoire. Nous devons protéger les accès à ces territoires.

L'implantation de cette route facilitera le transport du bois, cependant une fois le transport terminé si cette route reste ouverte et praticable cela créera un accès non autorisé à la ZEC Baillargeon. Cette route traversera plusieurs lits d'écoulement potentiels (en réalité très probablement des ruisseaux intermittents) qui se jettent dans un milieu humide avec un lit d'écoulement permanent (très probablement un véritable ruisseau permanent). Notez que l'eau se jette directement dans la rivière Saint-Jean après avoir descendu une montagne très escarpée.. Le fait que la zone soit proche du sommet de la montagne, si les ponceaux ne sont pas retirés après le transport, et qu'ils sont laissés bloqués par la sédimentation et abandonnés au fil des années, cela entraînera des problèmes en aval. Remettre le site à son état naturel après le transport réduira les risques de problèmes futurs tels que l'érosion ou la sédimentation. Cette route est un candidat idéal pour une fermeture permanente puisque les secteurs sont déjà accessibles.

Il y a aussi le fait que les gens qui paient beaucoup d'argent pour chasser et pêcher au lacs Twin dans la Zec ont une certaine attente en matière d'intimité. Si tout le monde peut entrer dans la Zec sciemment ou inconsciemment par cet accès secondaire. À quoi ça sert de payer pour y chasser et pêcher ?

| | | |
|--|---------------------------------------|---|
| Adept de récrétourisme Membre TGIRT | Zec des Anses ID_CHEMIN 766 | Le chemin en question semble perpendiculaire à la rivière Grand Pabos Nord. Considérant qu'un chemin perpendiculaire peut accroître la vitesse de l'eau et l'érosion, il faudrait privilégier des mesures de contrôle du ruissellement avec l'aménagement de bassins de rétention. Sachant que les fosses à saumons sont menacées par la sédimentation, il faudrait porter une attention particulière au secteur et surtout, s'assurer que les aménagements de contrôle du ruissellement vont perdurer même une fois les coupes terminées. Vous connaissez bien la situation problématique des chemins forestiers abandonnés. |
| | Chemin 766 - Chantier Pellegrin | Risque de circulation illégale dans la ZEC des anses de VHR par l'ouverture du chemin 766 (les conducteurs de véhicules hors route pourraient traverser la rivière à gué et ainsi engendrer de l'érosion et de la pollution). Présence d'une fosse à saumons. |

Commentaires Stratégique (pas d'harmonisation requise, transféré à la TGIRT pour refonte VOIC)

| Demandeur | Localisation | Préoccupations |
|-----------|--------------|----------------|
| | | |

Commentaires sans harmonisation ou demande d'information

| Demandeur | Localisation | Préoccupations |
|-------------------------------|--|--|
| Adept de récrétourisme (6) | Pellegrin PELLE_CR_5993 PELLE_CR_6604 PELLE_CR_6744 | Ces travaux sont prévus tout près d'une rivière à saumons qui est aussi la source d'eau potable de Chandler. Ils sont aussi tout près d'un secteur de la Zec des Anses où un projet d'aire protégée est en cours d'élaboration. Je trouve choquant ce projet, notamment le chemin forestier qui est prévu tout près de la rivière. Comment le Québec atteindra-t-il 30 % de terres protégées alors que le gouvernement est prêt à exploiter une forêt ancienne potentiellement riche en biodiversité avant même d'avoir étudié la valeur écologique de la région ? Il s'agit de l'une des dernières forêts intactes de la région et elle se trouve juste à côté d'une aire protégée proposée dans la zec. Peut-on même prendre au sérieux le moratoire sur la zec alors que celui-ci est proposé (6744) juste à côté ? Qu'en est-il des zones tampons ? |

| | | |
|-------------------------|--|--|
| | | <p>Limiter les coupes actuelles et futures sur le territoire de la Zec des Anses et privilégier sa mise en valeur via le récrétourisme.</p> <p>L'exploitation forestière à cet endroit détruirait un écosystème ancien potentiellement très précieux avant même qu'il n'ait été étudié pour sa biodiversité. De plus, il se trouve dans une zone très sensible, sur la rivière à saumon qui se jette dans la zec. Nous sommes extrêmement préoccupés par cette proposition et par ceux du secteur voisin de l'aire protégée proposée dans la zec.</p> <p>Je crois qu'il ne faut pas couper à l'est du ruisseau Rocky. Ces forêts sont très anciennes et intactes, elles méritent d'être protégées. De plus, les coupes et les chemins prévus sont tout près de la rivière et du ruisseau. Je crois qu'il est dans l'intérêt du Québec de restreindre les coupes forestières près de la rivière Grand Pabos afin de protéger les poissons qui s'y retrouvent.</p> |
| Adepte de récrétourisme | Zec des Anses HARNE_CR_6657 | Il y a un projet d'aire protégée dans la Zec des Anses, je ne comprends pas qu'en parallèle on prévoit des coupes dans le même secteur. C'est irrespectueux des citoyens et des nombreux organismes et partenaires qui travaillent depuis des années pour protéger ce secteur des coupes. Très choquant! |
| Membre TGIRT | Coupes et chemins prévus dans le Carré entre les refuges biologiques 11255R106 et 11255R107, les ruisseaux des grandes chutes et le Rocky jusqu'à la rivière Grand Pabos Nord. | Impact sur les fosses du treize milles dû à la quantité de secteur d'intervention planifié dans le sous-bassin versant en amont des fosses. |
| Membre TGIRT | Réserve Faunique Port Daniel | La réserve faunique de Port Daniel est en accord avec la présentation des secteurs d'intervention potentiels. Une harmonisation des usages et des opérations devra être nécessaire afin de planifier adéquatement les secteurs d'intervention dans le temps et l'espace. |
| Citoyen | NET-PELLE-272 | La zone de coupe planifiée est très près de la forêt rare du gros ruisseau de la chute. La forêt rare pourrait être vulnérabilisé la forêt par le stress éolien causé par les effets de bordure. Aussi, les coupes près de cette zone augmente la fragmentation de l'habitat d'une forêt à importance écologique élevée. Je propose une zone tampon par rapport à cet endroit ou de ne pas couper les arbres près de la forêt ancienne. Aussi, ce territoire est près ou même dans la zec de la rivière Pabos. Il y a des projets de zones de conservation à ces endroits |

| | | |
|--------------|--|---|
| | | et beaucoup de gens de cette région estime la valeur de cette forêt pour des usages autres qu'industriel, i.e. exploitation forestière. |
| Citoyen | ARBOR_CR_6582 | effet de bordure éventuelle pourrait vulnérabiliser la forêt au stress éolien, augmentation de la fragmentation de l'habitat d'une forêt à importance écologique élevée. Je propose une zone tampon par rapport à cet endroit ou de ne pas couper les arbres près de la forêt rare |
| Membre TGIRT | <p>Secteurs de coupes :</p> <p>GARIN_CR_6611; HARNE_CR_6657; HA RNE_CR_1844; HARN E_CR_3478; GARIN CR_3431; GARIN_CR _5258;</p> <p style="padding-left: 40px;">GARIN_CR_4102; GARIN_CR_2904 ; GARIN_CR_2671; GARIN_CR_3438; GA RIN_CR_4378; GARIN CR_6172; GARIN_C R_6294; GARIN_CR_5624; GARIN_CR_4723</p> <p>Chemins : 606; 623; 643; 645; 644; 592; 608</p> | <p><i>Agrandir le secteur sous moratoire en incluant cette zone. Interdire la création de nouveaux chemins autant que les nouvelles coupes.</i></p> <p><i>Les membres de la ZEC sont ouverts aux coupes au sud-ouest du secteur décrit ci-haut dans la ZEC.</i></p> <p><i>Voir la carte envoyée par courriel.</i></p> |